

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le 31 août 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 25 août 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 25/08/2020
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 01/09/2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENault Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme LABARCHEDE Martine , Mme PEYSALLE Florence , Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , M. LAMIABLE Benoît , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme ERIDIA Martine, M. RELAUX Julien, M. MORA Vincent, M. DUBOURDIEU Jean-Paul, Mme MESPLET Fanny, M. LOUME Yves.

POUVOIRS :

Mme ERIDIA Martine donne pouvoir à M. DUBOIS Julien ,
M. RELAUX Julien donne pouvoir à M. ARRAS Alexis ,
M. MORA Vincent donne pouvoir à M. BENALIA BROUCH Amine ,
M. DUBOURDIEU Jean-Paul donne pouvoir à Mme CAMIADE Gisèle ,
Mme MESPLET Fanny donne pouvoir à Mme PEYSALLE Florence,
M. LOUME Yves donne pouvoir à Mme VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ARRAS Alexis

OBJET : TARIFS SPECTACLES TAURINS ET LANDAIS 2020

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison festive et tauromachique, il est proposé d'organiser deux journées exceptionnelles aux arènes le dimanche 27 septembre et le dimanche 4 octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200831-20200831-1-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020

CONSIDERANT que cette première journée événement dédiée à l'élevage Pedraza de Yeltes, composée d'une novillada à 11h et d'une corrida à 17h sera l'occasion pour le public de retrouver les arènes de Dax dont la temporada a été annulée.

CONSIDERANT que la deuxième journée sera consacrée à la course landaise avec un festival « Le retour des champions » qui réunira les 4 ganadéros de formelle et une sélection d'acteurs ayant tous remporté au moins une fois le concours de la feria de Dax.

Tarifs :

Spectacles taurins :

Il est proposé de conserver les tarifs de la temporada votés initialement et d'y adjoindre la création d'une formule d'abonnement composée de l'achat simultané d'une place de corrida et d'une place de novillada. Cet abonnement permet de bénéficier de la place de novillada à 10 €. Cette offre sera proposée du 1er au 13 septembre 2020.

Spectacle landais :

Il est proposé de fixer des tarifs différents de ceux donnés habituellement pour le concours landais. En effet, le spectacle sera un peu plus court, les ganadérias présenteront deux vaches de moins que la configuration habituelle.

Le tableau annexé à la présente délibération reprend l'ensemble des tarifs.

Pour l'organisation du spectacle landais « Le retour des champions », il est proposé de fixer le montant des primes qui seront attribuées aux participants de cette manifestation.

Ces montants se répartissent comme suit :

Ecarteurs : 1^{er} prix, 1 500 € ; 2^{ème} prix, 1 300 € ; 3^{ème} prix, 1 000 € ; 4^{ème} prix, 800 € ; 5^{ème} prix, 600 €.

Sauteurs : 1^{er} prix, 500 € ; 2^{ème} prix, 300 € ; 3^{ème} prix, 200 € ; 4^{ème} prix, 150 €.

Produits dérivés : pour la journée exceptionnelle du 27 septembre dédiée à l'élevage Pedraza de Yeltes, une affiche unique a été créée. Le visuel de l'affiche est issu du fond d'archives taurines du Musée municipal de Dax de 1896 et a été retravaillé en interne. Il est proposé d'ajouter cette affiche à la liste des produits imprimés commercialisés et de fixer le tarif comme suit :

Affiches événement Pedraza de Yeltes – 40 x 60

Prix public : 8,33 € HT – 10 € TTC - Prix distributeurs : 6,67 € HT – 8 € TTC

Les crédits correspondants seront inscrits en recettes, au budget primitif des Fêtes de la ville de Dax, exercice 2020

- article CORR 7062
- article CLAN 70631

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200831-20200831-1-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020
2

ADOPTE les tarifs des spectacles taurins et landais de ces deux journées, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

APPROUVE le principe de l'abonnement aux deux spectacles taurins, avec un tarif préférentiel unique de 10 € pour la novillada. Cette offre sera effective du 1^{er} septembre au 13 septembre.

APPROUVE le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

APPROUVE le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux gradins supérieurs et aux tendidos couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

ADJOINT aux tarifs des spectacles taurins et landais, des frais de gestion fixés à 1,50 € par billet,

DECIDE d'exonérer des frais de gestion les billets faisant l'objet de l'abonnement aux deux spectacles taurins,

APPROUVE le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

APPROUVE le tarif de vente de l'affiche appliqué au public à la billetterie des arènes,

AUTORISE Monsieur le Maire à délivrer gracieusement des affiches de cet événement, à titre protocolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la commercialisation de ce produit.

FIXE les prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de l'organisation du spectacle « Le retour des champions »

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20200831-20200831-1-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020
3

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax,
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20200831-20200831-1-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020

SPECTACLES TAURINS ET LANDAIS 2020 - TARIFS
ANNEXE A LA DELIBERATION DU 31 AOUT 2020

SPECTACLES TAURINS						
TARIFS	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	NOVILLADA PIQUEE	
	17h	17h	17h	17h	Abonnés	Public
TENDIDOS						
BARRERA	103 €	96 €	74 €	64 €	10 €	25€(1)
C/BARRERA	98 €	91 €	67 €	59 €		
DELANTERA	90€ (1)	87€ (1)	63 €	55 €		
RANGS	78 €	76 €	59 €	51 €		
TABLONCILLO	90 €	83 €	63 €	55 €		
TEND.COUVERTS						
BALCONCILLO	83 €	74 €	59 €	51 €	10 €	20 €
RANGS	55 €	53 €	45 €	40 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	44 €	43 €	36 €	32 €		
GRAD.SUPERIEURS						
RANG 1	49 €	47 €	41 €	37 €	10 €	15 €
RANG 2,3,4,5	40 €	39 €	32 €	27 €		
RANG 6	40 €	39 €	27 €	20 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	32 €	32 €	22 €	16 €		
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	45 €	43,50 €			10 €	13 €

LE RETOUR DES CHAMPIONS		
	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
PREMIERES (Tendidos)	20 € (1)	/
PREMIERES (Tend. Couverts)	17 €	14 €
SECONDES (Tendidos)	15 € (1)	/
SECONDES (Tend. Couverts)	12 €	10 €
GRADINS SUP.AXE	13 €	10,50 €
GRADINS SUP. autres	10 €	8 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	10 € premières (Tendidos) 7,50 € secondes (Tendidos)	

DIVERS	
Frais d'envoi	6 €

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles